



École Saint-Louis-de-Gonzague  
2430, terrasse Mercure  
Montréal (Québec) H2H 1P2  
Téléphone : 514 596-5880  
Télécopieur : 514 596-2043  
www.csdm.qc.ca/slg

École Saint-Louis-de-Gonzague,  
annexe  
2175, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2H 1R3  
Téléphone : 514 596-5871  
Télécopieur : 514 596-7845

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### PROCÈS-VERBAL

Rencontre du conseil d'établissement

École Saint-Louis-de-Gonzague

8 juin 2022, 18 h 30

Pavillon Rachel

#### Présences :

- Marie-Élaine Benoit, membre parent et vice-présidente
- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- Claire Bourély, membre parent
- Clothilde Brochot, membre parent et secrétaire
- Monique Fournier, membre parent et présidente
- Sylvie Guénette, représentante enseignante
- Maggie Lysiak, représentante professionnelle
- Éléonore Offley, membre parent substitut
- David André Tessier, représentant enseignant
- France Verbeke, directrice.

#### Absences :

- Myriam Bourgeois, représentante enseignante
- Claire Bruneau, représentante enseignante substitut
- Léonard Frachet, membre parent
- Marie Auer-Labonté, membre parent substitut

#### 1 Ouverture de la séance (5 minutes)

1.1 Désignation d'une secrétaire, en cas d'absence

Mme Clothilde Brochot, secrétaire du CÉ, est présente.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

Mme Marie-Claude Bérubé est désignée gardienne du temps.

#### 2 Période réservée au public (10 minutes)

S.O.

**3 Mot de la présidente (2 minutes)**

La présidente remercie tous les membres pour leur collaboration tout au long de l'année.

**4 Mot de la direction (2 minutes)**

La directrice remercie tous les membres pour leur collaboration tout au long de l'année.

**5 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)**

L'ordre du jour est modifié pour déplacer la présentation de l'embellissement de la cour par l'architecte paysagiste (*Marie-Bernard Paquin*) et la chargée de projet Charlotte Clément en point 6.

M. **David André Tessier** propose l'adoption de l'ordre du jour, Mme **Sylvie Guénette** appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**6 Présentation des plans pour l'embellissement de la cour d'école par l'architecte paysagiste et la chargée de projet (présentation en mode virtuel)**

Les deux intervenantes nous présentent les plans du projet de classe extérieure et de « skate park » dans la cour du pavillon Rachel:

PHASE 1: La classe extérieure, ou « zone de socialisation », serait installée dans le coin nord-ouest de la cour, car il y a de l'ombre et que l'emplacement est loin de la rue Rachel.

La zone serait composée de bancs en béton (avec une durée de vie de 10-15 ans), chacun pouvant asseoir 6 à 7 enfants. Des tableaux et des dessins pourraient être ajoutés au milieu des bancs.

Il est à noter que les plans que l'école avait initialement présentés au CSSDM étaient plutôt composés d'éléments en bois. Il n'avait jamais été question de structures en béton.

PHASE 2: L'emplacement prévu du « skate park » a été légèrement déplacé pour permettre aux camions qui entreraient dans l'école de circuler. Il faudra discuter de l'aménagement de l'espace avec le contractant qui sera sélectionné.

Les intervenantes proposaient la réalisation des travaux de la phase 1 (zone de socialisation) à l'automne 2022 et ceux de la phase 2 (« skate park ») pour printemps-été 2023.

Cependant, les membres ont rappelé que la subvention de la Ville de Montréal exigeait que le « skate park » soit installé avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Les travaux ne pouvant être réalisés en même temps, on demande aux chargées de projet d'inverser les phases 1 et 2 et de commencer par l'installation du « skate park » à l'automne 2022.

Les intervenantes transmettront à l'école les plans afin qu'ils soient présentés à l'équipe-école.

Le CÉ a déjà transféré du fonds 4 au fonds 9 la somme de 5 000 \$. Les 22 000 \$ restants provenant du fonds 4 et les 6000\$ de la subvention de la Ville de Montréal doivent être déposés avant la fin de l'année scolaire pour obtenir la subvention de 50 000 \$ du ministère.

La résolution pour le transfert d'un maximum de 28 000 \$ (une partie de l'école et une autre représentant une avance de l'école sur la subvention de la Ville) du fonds 4 vers le fonds 9 pour réaliser le projet sera discutée au point 9.2.

## **7 Adoption et suivi du procès-verbal du 18 mai 2022 (10 minutes)**

Il n'y a pas de points de suivi, car ils sont tous à l'ordre du jour.

Mme **Marie-Claude Bérubé** propose l'adoption du procès-verbal du 18 mai 2022, M. **David André Tessier** appuie. Le procès-verbal du 18 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

## **8 Modalités de fonctionnement du CÉ (10 minutes)**

### **8.1 Rapport annuel du CÉ – adoption**

Mme **Claire Bourély** propose l'adoption du rapport annuel du CÉ présenté par Mme **Monique Fournier**, entendu que les décisions prises au cours de la rencontre du 8 juin ainsi que toutes les décisions prises par les membres du CÉ d'ici le 30 juin 2022 seront ajoutées et que la dernière version sera envoyée aux membres. Mme **Marie-Claude Bérubé** appuie. Le rapport annuel 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

## **9 Dossiers école et informations stratégiques (60 minutes)**

### **9.1 Budget Pro-Forma annuel – adoption**

Mme **Sylvie Guénette** propose l'adoption du budget Pro-Forma présenté par Mme **France Verbeke**. Mme **Maggie Lysiak** appuie. Le budget Pro-Forma est adopté à l'unanimité.

### **9.2 Résolutions #2021-2022\_008\_001 et #2021-2022\_008\_002 pour les transferts du fonds 4 au fonds 9 – adoption**

Mme **Clothilde Brochot** propose l'adoption de la *résolution #2021-2022\_008\_001* pour le transfert du fonds 4 au fonds 9 de la somme de 10 014,95\$, en lien avec les projets énoncés ci-dessous :

- Dépenses de 1721,14\$ en lien avec le lectur-O-thon (livres et chocolat chaud)
- 2606,51\$ pour l'achat de matériel (défi Pierre Lavoie)
- Dépenses de l'OPP : 3214,46\$ pour la fête des sapins; 334,74\$ en lien avec la semaine de la lecture (livres); 720,00\$ pour la production des livres collectifs.
- Subvention Activité Rando Québec de 1400\$ pour une activité au mont Saint-Bruno
- Amendement à la *résolution #2021-2022\_007\_002* pour le transfert approuvé le 18 mai :

retrait du montant de 50\$ pour l'abonnement à la plateforme Survey Monkey. Le transfert du fonds 4 au fonds 9 est de 19,10\$.

M **David André Tessier** appuie. La *résolution #2021-2022\_008\_001* est adoptée à l'unanimité.

Pour totaliser le montant exigé de 33 000\$ pour obtenir la subvention du ministère de 50 000\$, Mme **Monique Fournier** propose l'adoption de la *résolution #2021-2022\_008\_002* pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, d'un montant maximum de 28 000 dollars en lien avec le projet d'embellissement de la cour (skate park et zone de socialisation). Notons que dans cette somme, 1 144 \$ est avancé par le CÉ en attendant la réception du restant de la subvention de 6000\$; 4856\$ provient de la Ville de Montréal et que le CÉ a déjà avancé 5 000 \$ en lien avec le projet durant l'année 2021-2022.

M **David André Tessier** appuie. La *résolution #2021-2022\_008\_002* est adoptée à l'unanimité.

Les résolutions pour le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 pour la fête des finissant.e.s et le lectur-O-thon (*résolution #2021-2022\_008\_003*) et pour le pique-nique de fin d'année (*résolution #2021-*

2022\_008\_004) seront adoptées par courriel lorsque les montants finaux seront connus et ajoutées en annexe du procès-verbal du 8 juin 2022. À noter que les dépenses ont toutes été préapprouvées.

### 9.3 Bilan du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022 et Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 – adoption

#### **Document présenté par Mme Verbeke.**

Toutes les écoles doivent se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il a été adapté à notre école, et sera déposé sur le site de l'école. Dans le plan de lutte mis en place à l'école, autant l'intimidé que l'intimidateur sont pris en charge.

Cette année, un QES a été effectué dans l'école, auprès des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, ainsi que du personnel de l'école.

En résumé, le climat de l'école est bon, la qualité du climat relationnel est bonne (respectueux et chaleureux). Les relations entre les membres du personnel et les élèves sont positives.

La perception des élèves est moins positive (surtout liée à quelques insultes entre élèves), et quelques menaces et agressions physiques ont été soulevées par les élèves.

Le bilan mentionne l'apport utile de la plateforme Moozoom (capsules vidéo pour développer les compétences socio-émotionnelles) et la présence des TES (un par pavillon).

La cible de diminution visée par le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 est de 5% du nombre d'interventions en lien avec la violence verbale ou physique et des conflits.

Mme **Claire Bourély** propose l'adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 et du bilan dudit plan pour l'année 2021-2022. Mme **Marie-Elaine Benoit** appuie. Le bilan du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2021-2022 et le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité.

### 9.4 Modification à la liste des fournitures scolaires de la maternelle 4 ans – approbation

La contribution monétaire demandée aux parents pour le matériel et les services fournis par l'école a été revue à la baisse de 58,04 \$ à 31,04 \$.

Mme **Marie-Claude Bérubé** propose l'approbation de la liste des fournitures scolaires modifiée pour la maternelle 4 ans. Mme **Claire Bourély** l'appuie. Approuvée à l'unanimité.

### 9.5 Nouvelle tarification du service de garde – information

Mme **Marie-Claude Bérubé** nous informe que le coût du service de garde augmentera à 8,95 \$ par jour, en tarif régulier. Aussi, le tarif de frais de garde de 9 \$ est sujet à modification. On attend plus d'information du ministère durant l'été.

### 9.6 Horaire de l'assemblée générale des parents 2022-2023 – approbation

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 15 septembre, à 17h30.

M **David André Tessier** propose l'approbation de l'horaire pour l'organisation de l'assemblée générale annuelle des parents 2022-2023. Mme **Claire Bourély** l'appuie. Approuvé à l'unanimité.

### 9.7 Conditions et modalités d'intégration des contenus prescrits par le ministre – approbation

Les contenus prescrits par le ministre, tels que l'éducation à la sexualité, sont intégrés dans le programme actuel de l'école en respectant le temps alloué (5 h dans l'année). Cette intégration avait été approuvée par le CÉ de l'école au début de la mise en place de ces contenus.

Mme **Monique Fournier** propose l'approbation du maintien des conditions et des modalités d'intégration des contenus de l'éducation à la sexualité par le ministre pour l'année 2022-2023. Mme **Clothilde Brochot** l'appuie. Approuvé à l'unanimité.

#### 9.8 Programmes des services complémentaires et particuliers – approbation

Ils regroupent la stratégie et les orientations que l'école avait mises en place pour aider les élèves en difficulté. Elles ont été présentées par Mme **France Verbeke** au précédent CÉ, ainsi que le tutorat et Moozoom pour les stratégies d'habiletés sociales.

Les enseignant.e.s souhaitent que plus de temps soit accordé pour améliorer le suivi en orthopédagogie et en orthophonie. À noter que les deux TES (1 par pavillon) sont vraiment appréciés sur le terrain.

Le CÉ se fie à l'équipe-école pour connaître et exprimer les besoins spécifiques de l'école.

Mme **Maire-Elaine Benoit** propose l'approbation des programmes des services complémentaires et particuliers. Mme **Claire Bourély** appuie. Approuvés à l'unanimité.

#### 9.9 Projet éducatif – suivi

Le projet éducatif de l'école est principalement en lien avec l'augmentation de la littératie. Les enseignant.e.s ont eu des formations pour travailler sur les stratégies d'écriture, surtout pour les élèves **vulnérables**.

Un premier portrait a été fait au mois d'avril, un autre portrait sera fait en juin pour observer les améliorations.

#### 9.10 Changement de nom de l'école – suivi

Le projet est toujours en cours. Le CÉ a reçu une lettre de la fondation Jean-Paul Riopelle pour mettre en place les activités (à la rentrée 2022) en lien avec le changement de nom de l'école. Le CSSDM fera une proposition au milieu (l'école) dans le cadre de la consultation du PTRDI (donc durant le premier CÉ de l'année prochaine).

#### 9.11 Le Plan local des mesures d'urgence – information

Chaque année, il faut remettre à jour le plan local des mesures d'urgence (les points de rencontre, les renseignements des élèves et des parents pour les joindre en urgence, etc.).

Le plan local des mesures d'urgence est conforme dans les deux pavillons.

### 10 Activités et sorties éducatives s.o.

### 11 Le point des enseignants s.o.

### 12 Dossier SDG (10 minutes)

#### 12.1 Règles de fonctionnement du service de garde – approbation

Les informations n'ayant pas encore été transmises (prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2022), ce point est ajourné.

### 12.2 Activités des journées pédagogiques – consultation et approbation

Le coût total des activités proposées lors des 10 journées pédagogiques revient à environ 100 \$. La moitié des activités ont un coût supérieur à 9 \$. L'année passée le coût total était de 77 \$. Pour les transports, le service de garde privilégie les autobus de la ville. La sortie glissade est plus dispendieuse du fait de l'utilisation d'autobus scolaires, dont les tarifs ont beaucoup augmenté.

Mme **Claire Bourély** propose l'approbation des activités des journées pédagogiques pour l'année 2022-2023. Mme **Marie-Élaine Benoit** l'appuie. Approuvées à l'unanimité.

## 13 Rapport de la déléguée au comité de parents (10 minutes)

### 13.1 Réunion du 26 avril 2022

Mme **Claire Bourély** n'a pas pu participer à la réunion. M **Léonard Frachet**, délégué substitut, était présent à la réunion. Absent aujourd'hui, il pourra faire son rapport au prochain CÉ.

### 13.2 Réunion du 24 mai 2022

Mme **Claire Bourély** était présente à la réunion. Les représentants ont élu les nouveaux membres du CA.

### 13.3 Questions pour la réunion du 14 juin

Mme **Claire Bourély** a pu consulter l'ordre du jour de la réunion du 14 juin. La résolution prise par le CÉ de l'école est à l'ordre du jour. Le CA discutera aussi d'une autre résolution, proposée par un autre CÉ.

## 14 Le point de l'OPP (5 minutes)

### 14.1 Pique-nique de fin d'année – approbation

Mme **Monique Fournier** nous informe que le pique-nique de fin d'année, prévu demain après-midi, sera remis le 15 juin pour cause de pluie. L'OPP a organisé une distribution de crème glacée et engagé les services d'un magicien pour amuser les enfants. L'OPP estime le coût total de l'activité autour de 600 \$.

Mme **Monique Fournier** propose l'approbation des dépenses en lien avec le pique-nique de fin d'année. Mme **Marie-Claude Bérubé** l'appuie. Approuvées à l'unanimité.

La résolution avec le montant exact sera envoyée par courriel pour adoption.

### 14.2 Vente de paniers bio à l'automne 2022 – approbation

Comme l'année dernière, l'école est inscrite pour cet automne au programme Équiterre de vente de paniers bio. Le panier sera à 32\$, dont 5,77\$ par panier vendu seront remis à l'OPP pour financer ses activités.

M **David André Tessier** propose l'approbation de la vente de paniers bio à l'automne 2022. Mme **Marie-Elaine Benoit** l'appuie. Approuvée à l'unanimité.

### 14.3 Bilan des activités – information

Le bilan des activités organisées par l'OPP cette année est présenté dans le rapport annuel.

## 15 Courrier (2 minutes)

### 15.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

**Annexe au procès-verbal du 8 juin 2022**  
**Adoptions par courriel entre le 9 juin et le 30 juin 2022**

**Adoptée le 27 juin 2022 :**

**Résolution #2021-2022\_008\_003 du conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, de la somme de 1472,34\$ suite aux explications suivantes de la direction :**

Le conseil d'établissement de l'école autorise le transfert du fonds 4 au fonds 9 d'un maximum de 1472,34\$ en lien avec les projets énoncés ci-dessous :

- Dépenses de 920,88\$ pour le lectur-O-thon
- Dépenses de 551,46\$ pour la fête des finissant.e.s

**Adoptée le 28 juin 2022 :**

**Résolution #2021-2022\_008\_004 du conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, pour le transfert du fonds 4 au fonds 9, de la somme de 417,89\$ suite aux explications suivantes de la direction :**

Le conseil d'établissement de l'école Saint-Louis-de-Gonzague autorise le transfert du fonds 4 au fonds 9 de 417,89\$ en lien avec les projets énoncés ci-dessous :

- Dépenses de 417,89\$ pour le pique-nique organisé par l'OPP.

s.o.

**16 Membre de la communauté**

s.o.

**17 Varia**

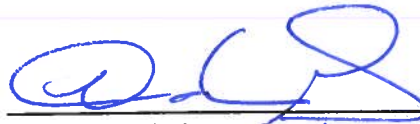
s.o.

**18 Levée de la séance**

La séance est levée à 21h46.



Monique Fournier  
Présidente du CÉ



France Verbeke  
Directrice

*NADIA GRAY en remplacement.*

---

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)